

# ADJOINTS DE SÉCURITÉ



## ENCORE LAISSÉS POUR COMPTE

Lors du CTRPN du 19 septembre prochain, l'administration va proposer la création du 3ème concours ouvert à l'ensemble de la catégorie C.

Si UNITÉ SGP POLICE se félicite de ses perspectives d'avenir pour toute une catégorie de personnel, une fois encore, les Adjoints de Sécurité sont les oubliés de cette réforme.

➔ Exerçant pour certains depuis de nombreux mois à côté des policiers, qui mieux qu'eux pourrait prétendre à rejoindre le Corps d'Encadrement et d'Application ?

UNITÉ SGP POLICE saisit le Directeur Général de la Police Nationale et demande la mise en place immédiate de la 3ème voie d'accès pour les Adjoints de Sécurité.



La défense exclusive des ADS et du CEA, la marque d'UNITÉ SGP POLICE

UNITÉ SGP  
POLICE  
FSMI FO



Le Seul Syndicat 100% CEA et ADS

13-09-2018

Bagnolet, le 13 septembre 2018

Référence : YL/DGPN/n°145

**Monsieur Eric MORVAN**

Directeur Général de la Police Nationale  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Directeur Général,

Vous souhaitez porter à l'approbation des membres du prochain C.T.R.P.N., un projet de modification du vivier des candidats aux concours de gardiens de la paix.

Ce projet de texte a pour objet d'offrir aux fonctionnaires et agents de la fonction publique la possibilité d'accéder au métier de policier, par l'ouverture d'un second concours interne, et par conséquent d'ouvrir à un plus grand nombre l'accessibilité au métier de policier.

Nous le savons tous, les chiffres parlent d'eux-mêmes, aujourd'hui le métier n'attire plus, et cette proposition ne se limitera qu'à une faible population, pour la plupart issue de la plateforme parisienne.

Vous n'êtes pas sans ignorer, monsieur le Directeur Général, qu'UNITE SGP POLICE, force de proposition, n'a eu de cesse de participer à tous les projets limitant la fracture sociale entre les policiers et la population. Cependant s'il en est une qui n'a de cesse de s'aggraver, c'est bien celle des adjoints de sécurité.

En effet, les statistiques sont là aussi formelles, le recrutement d'adjoint de sécurité est lui aussi en baisse. Mais pour quelles raisons ? Quel avenir, quelles avantages leurs sont proposés ?

Dans le meilleur des cas, il leur est offert la possibilité d'effectuer deux contrats d'une durée de 3 ans, avec une chance de plus en plus faible d'obtenir le précieux sésame, le concours de gardien de la paix ?

.../...

En effet, avec un deuxième concours quasi similaire au premier, et dans tous les cas bien loin d'un concours professionnalisant, un examen médical sous l'égide du SIGYCOP limitant là aussi l'accessibilité, qui malgré une décision d'inaptitude médicale, autorisera la poursuite de son contrat d'adjoint de scolarité, où est la cohérence ?

C'est pourquoi, monsieur le Directeur Général, il m'appartient de porter à votre connaissance que ce texte n'emportera notre adhésion que dans le cadre d'une prise en compte sérieuse de notre proposition de 3<sup>ème</sup> voie d'accès, par la mise en application de l'article 5 du décret 95-654 du 9 mai 1995, permettant de déroger au droit commun de la fonction publique ou, dans le cas contraire, de retirer ce projet de texte de l'ordre du jour de ce C.T.R.P.N.

À ce titre, au nom de mon organisation, je souhaite vous rappeler les règles essentielles de la mise en place de la 3<sup>ème</sup> voie d'accès, permettant ainsi un meilleur avenir à ces jeunes, et améliorant « in fine » le recrutement de jeune policier.

Avec la mise en place de cette troisième voie d'accès, par le biais du décret précité, c'est avoir l'assurance d'un adjoint de sécurité ayant un minimum de 4 ans de formation professionnelle au sein de la police nationale soit la première année du deuxième contrat, et recruté sur la base d'un suivi annuel (notation) et du passeport d'avenir professionnel complété par la hiérarchie au contact du jeune.

Déjà formé aux particularités policières essentielles pendant près de 14 semaines, cette recrue pourrait bénéficier d'une scolarité plus réduite dans une école dédiée à ce recrutement spécifique, permettant ainsi une affectation plus rapide au sein des services déjà en grande difficulté sur le territoire national.

Monsieur le Directeur Général, il est primordial aujourd'hui, de redonner de l'espoir à ces jeunes adjoints de sécurité.

C'est pourquoi, je reste à votre disposition pour évoquer avec vous ces principes plus en détail avant toute décision hâtive en C.T.R.P.N.

Persuadé que vous comprendrez le bien-fondé de ma requête et en l'attente de votre réponse,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

  
Yves LEFEBVRE